

CHAPITRE VIII

LE DEBAT HISTORISME - NATURALISME

Jusqu'en 1875, les économistes français ne connaissent les socialistes de la chaire qu'à travers la présentation qu'en fournit Maurice Block. Et celle-ci, nous l'avons vue, est très partielle, puisque toute référence à la " méthode historique " en a été gommée. Or il faut également remarquer qu'aucun texte des économistes allemands n'a été traduit dans le *Journal des Économistes*. Aucun d'ailleurs ne le sera tout au long de cette grave controverse. Il est clair que la revue ne veut pas risquer de servir de tribune aux dissidents. Si l'article de Laveleye – publié en juillet dans la *Revue des Deux Mondes*, plus ouverte et plus " libérale ", si l'on n'ose dire, en la circonstance – fait sensation, c'est d'abord qu'il offre une vision inédite, beaucoup plus ample, de la nouvelle école. En fait, il modifie la donne, et engage le débat de fond, celui de l'historisme contre le naturalisme.

1 – Le manifeste de Laveleye

La "défection de M. de Laveleye "

Mais il est une autre raison qui explique la surprise, désagréable, des économistes français. Elle tient à l'auteur de l'article, que l'on n'imaginait pas en porte-drapeau des thèses allemandes. Certes Laveleye a fait

paraître dans la *Revue des Deux Mondes* en 1872-1873 trois articles sur " les formes primitives de la propriété ", tirés de son livre. Mais la publication de *La Propriété* en 1873, en Belgique, n'a pas été remarquée par les économistes parisiens. Il faudra attendre la deuxième édition en 1877, dans un tout autre contexte, et chez un éditeur français, pour que l'ouvrage suscite des polémiques. On comprend donc que la prise de position de son auteur, qui est francophone – au moment où des économistes italiens, anglais puis danois rejoignent les Allemands – ait été perçue comme une véritable " défection ", selon l'expression d'un membre de la Société d'économie politique¹.

Le titre de l'article et sa typographie – " Les tendances nouvelles de l'ÉCONOMIE POLITIQUE et du socialisme " - disent assez que, sur un point au moins, Laveleye est d'accord avec Block : les socialistes de la chaire sont des économistes. Toutefois c'est là aussi que commence le différend. Block évoquait un " schisme ", alors que Laveleye, en Protestant militant, suggère un mouvement de l'ampleur de la Réforme ; un mouvement de lutte contre une économie " orthodoxe " qui, " comme l'Église de Rome ", a son " credo ", et ses " dogmes " poussiéreux. D'ailleurs, continue l'auteur, les socialistes de la chaire sont des savants renommés, et l'on assiste à " une évolution scientifique très sérieuse " débouchant sur " une économie nouvelle (qui) comprend autrement que l'ancienne le fondement, la méthode, la mission et les conclusions de la science² ". Voilà donc le cadre de la discussion tracé. Là où Block ne voulait voir qu'un désaccord sur l'application de principes censés être acceptés par tous, Laveleye va montrer qu'il s'agit de deux conceptions de la science économique qui s'opposent sur tous les plans.

Le professeur belge se fait donc d'abord le porte-parole de la nouvelle école, et expose les critiques qu'elle adresse à " l'école de

¹ H. C. MAIFER, " Lettre " à la rédaction, *JDE*, 40 (118), oct. 1875, p. 149. L'auteur évoque " la houle soulevée au sein de l'orthodoxie économique par ce qu'on a nommé la défection de M. de Laveleye ".

² Émile de LAVELEYE, " Les tendances nouvelles de l'économie politique et du socialisme ", *RDM*, 15 juillet 1875, p. 445-446.

Manchester ". La première est fondamentale. Elle vise la conception de l'homme poursuivant " partout et toujours son intérêt privé ", à la recherche de " l'utile ". Et elle lui oppose celle d'un être moral, dont l'action répond à des notions historiquement différenciées du droit, de l'éthique et de la justice³. C'est pourquoi le recours à l'histoire, à " la méthode historique et réaliste ", s'impose, au lieu de la méthode déductive. Le second point d'achoppement n'est autre que la théorie de Bastiat, qui veut que l'harmonie résulte du libre jeu des égoïsmes individuels. En réalité, c'est sur l'antagonisme qu'il débouche, si la morale d'abord, puis l'État ne sont pas là pour " réprimer " l'égoïsme. Il s'en suit donc que l'État, qui est " le plus puissant agent de civilisation et de progrès ", doit intervenir en matière économique et sociale sans crainte, mais non sans circonspection⁴. En effet, l'auteur insiste sur le fait que, face à la gravité de la question sociale, la nouvelle école récuse " le socialisme, qui vise à un changement radical de l'ordre social " ; tout comme elle refuse l'économie orthodoxe, qui prétend que les choses se régleront d'elles-mêmes " par l'action des lois naturelles⁵ ". Il s'agit donc, conclut-il, d'engager des réformes inspirées par " le sentiment du juste et la charité chrétienne⁶ ".

Le lecteur attentif pouvait déjà déceler dans ce tableau d'ensemble de la nouvelle doctrine – et notamment dans la perspective historique qui l'anime – tout autre chose que la vision qu'en proposait Maurice Block. Mais Laveleye ne s'arrête pas là. Sous le prétexte de " démêler ce qu'il y a de vrai " dans cette conception, la partie centrale de son article est consacrée à une réfutation véhémement de la position de Block. Certes le nom de celui-ci n'est jamais prononcé. Mais c'est bien lui qui est visé, de façon transparente, dès lors que l'économiste belge s'engage dans une critique incisive de la différenciation entre " l'art " et la " science pure ", et de la problématique naturaliste qui la sous-tend.

³ *Ibid.*, p. 448.

⁴ *Ibid.*, p. 449-450.

⁵ *Ibid.*, p. 450

⁶ *Ibid.*, p. 451.

Une critique épistémologique et philosophique

On se souvient que Maurice Block, s'inspirant implicitement de Rossi, avait en effet introduit cette différenciation dès 1873, dans le but de rappeler aux contestataires le respect indiscutable dû aux "vérités économiques". Celles-ci, il le répète constamment, sont l'ossature de l'économie politique, qui se définit elle-même comme une science d'observation. Car c'est par l'observation que l'on dégager ces principes fondamentaux, ces lois économiques immuables parce que naturelles. L'observation conduit ainsi aux vérités, incontestables, qui structurent la "science pure", tandis qu'une marge de manœuvre demeure quant à leur application qui, elle, ne relève que de l'art.

Laveleye fait donc lui aussi retour à Rossi. Mais c'est pour démontrer que la distinction de la science et de l'art implique une conception réductrice de l'économie politique, qui correspond, en fait, à une erreur épistémologique. Rossi, puis Coquelin, le co-éditeur du classique *Dictionnaire de l'économie politique*, sont très clairs, explique-t-il, sur la fonction de l'économie politique : "Observer et décrire les phénomènes réels, voilà la science. Elle ne conseille, ne prescrit, ne dirige rien"⁷. Toutefois, dès lors que l'on prétend faire ainsi de l'économie politique "une science d'observation comme l'histoire naturelle", on s'expose à de graves difficultés. L'exemple de Bastiat en est la meilleure illustration. Il limite lui aussi l'économie politique à n'être qu'une "science purement descriptive", qui, selon ses propres termes, "n'impose rien, ne conseille rien ; elle décrit comment la richesse se produit et se distribue, de même que la physiologie décrit le jeu de nos organes"⁸. Mais alors comment peut-on justifier, au nom d'une telle science, la lutte contre le protectionnisme ? Il est évident, constate l'auteur, que la propagande active pour le libre-échange menée par Bastiat contredit sa propre définition de la science⁹.

⁷ *Ibid.*, p. 452, citation de Ch. Coquelin.

⁸ *Ibid.*, p. 454.

⁹ *Ibid.*, p. 455.

Le bien-fondé de ce combat pour la liberté économique vient donc à l'appui de la thèse de Laveleye. Réduire l'économie politique à n'être qu'une science d'observation et de description, voire une science exacte, et prétendre y trouver "des lois fixes, immuables, comme celles qui gouvernent l'univers physique¹⁰", c'est faire fausse route.

L'économie politique est, au contraire, une science morale. Avec la philosophie, le droit et la politique, elle est à ranger parmi cette troisième catégorie – les sciences morales et politiques. Celles-ci n'ont pas pour objet le monde naturel, mais elles s'occupent "des idées, des actes de l'homme et des créations de sa volonté, - les institutions, les lois, le culte¹¹". Et c'est précisément parce que l'homme – qui pense et agit – est leur objet, que ces sciences ne peuvent se borner "à décrire ce qui est, elles disent aussi ce qui doit être¹²". Or tel est bien le cas de l'économie politique, dont la mission, au-delà de la description, vise surtout à montrer "comment les hommes doivent s'organiser" ; comment il est possible de modifier la production et la distribution des richesses, afin d'améliorer l'aisance de la société¹³.

Science naturelle, ou science morale : l'opposition est donc radicale entre ces deux conceptions de l'économie politique. D'autant que pour rendre compte complètement de cette différence, on est renvoyé à un fondement plus profond, d'ordre philosophique. En conséquence, c'est sur ce registre que Laveleye va porter maintenant la discussion. Il souligne d'abord à quel point les objets de ces deux classes de sciences s'excluent l'un l'autre. Les sciences naturelles ont affaire à des "forces fatales que nous ne pouvons que constater, non modifier". Alors que les sciences morales, y compris l'économie politique, étudient des "faits humains,

¹⁰ *Ibid.*, p. 453. Laveleye consacre un paragraphe à la critique des méthodes mathématiques de Walras et Jevons, qui lui semblent incompatibles avec la complexité des phénomènes économiques ; lesquels "sont soumis à une infinité d'influences diverses et variables qu'on ne peut représenter par des chiffres".

¹¹ *Ibid.*, p. 453.

¹² *Ibid.*, p. 455.

¹³ *Ibid.*, p. 456.

résultats de notre libre-arbitre, que nous pouvons changer de façon à les rendre plus conformes à ce qu'exigent la justice, le devoir et notre bien-être¹⁴". Il existe donc d'un côté, un monde de la nature, dominé par la fatalité d'un jeu de forces qui s'impose à l'homme ; de l'autre, une sphère de l'humain, façonnée par la liberté de l'homme, et qui, pour cette raison, demeure ouverte à l'efficace de ses actes. Cette opposition d'un univers naturel où règne une nécessité inéluctable, et d'un monde de l'homme qui est celui de la liberté, rappelle évidemment les sources allemandes, et notamment hégéliennes, de la philosophie de Laveleye que nous avons notées. C'est en tous cas dans cet antagonisme de la "fatalité" naturelle et de la liberté humaine, que s'enracine sa critique épistémologique de l'économie politique orthodoxe.

Car celle-ci, loin de distinguer ces deux sphères, brouille les repères en considérant, avec Adam Smith, que "les faits sociaux sont réglés par des lois naturelles qui, sans les vices des institutions, conduiraient les hommes au bonheur¹⁵". En fait, on a là une philosophie qui postule "la bonté native de l'homme", et "la perfection de la nature", de l'ordre naturel. Et ce "dogme fondamental", explique l'auteur, nous vient de très loin. Issu de la philosophie grecque, il s'est transmis par les juristes romains, puis la Renaissance ; avant de se déployer, encouragé par le grand souffle de liberté religieuse et civile de la Réforme, en cette doctrine qui réclame l'abolition des institutions humaines iniques, "pour en revenir à un ordre meilleur qu'on appela le droit naturel, la liberté naturelle, le code de la nature¹⁶". De ces idées sont nées le programme des réformes économiques des physiocrates en France, et d'Adam Smith en Angleterre, comme celui des réformes politiques de la Révolution française. Laveleye convoque alors Rousseau et Leibniz, les grands hérauts de cet optimisme naturaliste qu'il refuse¹⁷.

¹⁴ *Ibid.*, p. 456.

¹⁵ *Ibid.*, p. 457.

¹⁶ *Ibid.*, p. 458.

¹⁷ *Ibid.*, p. 458. Il évoque aussi Fourier qui, avec son libre jeu des passions, développe jusqu'au bout cette logique de "la liberté naturelle, du règne de la nature".

C'est donc à tout un système philosophique que s'adosent les économistes, quand ils proclament que leur science ne consiste qu'à constater des lois naturelles qui mènent d'elles-mêmes à l'harmonie providentielle de la société ; rendant par là impossible, comme l'affirme l'un de leurs représentants, "de substituer leurs propres conceptions à celles de la sagesse divine¹⁸".

Mais face à ces envolées lyriques du libéralisme, le verdict du professeur belge tombe, sèchement : "C'est là, commente-t-il, une idée vide de sens, qui ne correspond à rien de réel, et qui est en opposition radicale avec le christianisme et avec les faits¹⁹".

L'histoire contre les lois naturelles

La critique du Chrétien, qui doit admettre la présence du mal dans l'homme, viendra plus tard. Pour le moment, l'économiste se préoccupe des "faits", et il ironise : "Je cherche ces "lois naturelles" dont on parle toujours, et je ne les découvre pas²⁰". Où sont-elles donc en vigueur ? Est-ce dans la propriété collective des tribus primitives, dans le système de l'esclavage antique, ou dans celui de la féodalité médiévale ? Est-ce dans le "mir" russe, ou bien dans les ateliers modernes, peuplés d'ouvriers rivés aux mouvements de la machine à vapeur ? En réalité, les lois qui règlent la production et la distribution des richesses varient, parce que l'homme est un "être perfectible".

C'est, à l'évidence, l'auteur de *La Propriété* qui s'exprime maintenant. Il expose sa conception de l'homme et de son histoire, qui nous est familière mais qui ne l'était pas pour ses lecteurs français. "Sous l'empire d'idées nouvelles de justice, écrit-il, et de certaines nécessités

¹⁸ *Ibid.*, p. 459. La citation est d'Hippolyte Passy, "l'un des plus éminents et des moins systématiques des économistes contemporains" glisse malicieusement Laveleye.

¹⁹ *Ibid.*, p. 459.

²⁰ *Ibid.*, p. 459.

économiques, toutes les institutions sociales se sont modifiées, et il est probable qu'elles se modifieront encore. Il ne doit pas être interdit de chercher à les améliorer si on les croit imparfaites²¹". La perspective dans laquelle se situe Laveleye est bien celle du progrès des idées morales qui, combiné aux contraintes économiques, conduit à la transformation continue des systèmes juridiques, en vue d'accroître la richesse et l'équité de la société.

Mais dans cette optique, c'est toute la problématique naturaliste du libéralisme qui est ébranlée. Les économistes, poursuit en effet Laveleye, "oublient que la base de tout régime économique chez les peuples civilisés, ce sont des lois faites par les législateurs". Le rôle de l'État, et des lois qu'il institue, est de garantir que chacun jouisse, dans la justice et la paix, du fruit de son travail. Le refuser, c'est retomber sous l'empire de la force brute, dans la lutte sans merci pour la vie qui dresse chaque espèce animale contre l'autre. S'en prenant directement aux libéraux, il ajoute :

"Ceux qui invoquent sans cesse les lois naturelles et qui repoussent ce qu'ils appellent les organisations artificielles, oublient que le régime des pays civilisés est le résultat de l'art politique et économique, et que le régime naturel est celui des tribus sauvages. Là en effet règne la loi de Darwin, comme parmi les espèces animales²²".

La formule est brillante, et vise au cœur de la conception fondamentale du libéralisme. Le naturalisme – et son antithèse, "l'artificialisme" – renvoient à l'idéal rousseauiste d'un "code de la nature", qui n'est qu'une dangereuse illusion. Laveleye lui oppose sa propre vision, sans doute inspirée de Hobbes, mais façonnée surtout par ses convictions évolutionnistes. Pour lui, la civilisation consiste "dans la lutte contre la nature". Elle est, dans son principe même, l'invention permanente de "moyens artificiels" – perfectionnement des outils, de l'art de guérir, ou de celui de gouverner – qui améliorent la vie humaine. La marche progressive de la civilisation réside essentiellement dans le combat contre

²¹ *Ibid.*, p. 460.

²² *Ibid.*, p. 461.

la nature, parce qu'elle est ce long travail "de la morale, de la religion et des lois" qui dompte et transforme cet "animal égoïste", cette "bête sauvage" qu'est l'homme à l'état de nature ; et qui conduit de la sorte au "perfectionnement des sociétés humaines²³". L'histoire, l'histoire de la civilisation humaine, témoigne donc contre la doctrine des lois naturelles²⁴.

Le "socialisme scientifique" prend appui sur les lois naturelles

Ayant ainsi guerroyé contre le naturalisme libéral à partir de sa propre perspective philosophique et historique, l'économiste belge aborde la dernière partie de son article en soulignant l'antagonisme de l'économie politique orthodoxe et du christianisme. L'optimisme du libéralisme, pour qui l'homme est bon par nature, se trouve "en opposition avec le principe fondamental du christianisme²⁵". Pour ce dernier, l'homme est "foncièrement" mauvais. Le mal existe en nous, et dans l'histoire. Et il doit être combattu sans relâche, par l'établissement de lois plus justes.

Le fondement ultime de la théorie des lois naturelles une fois atteint, l'auteur revient sur les conséquences de la doctrine, tout en prolongeant l'énumération de ses points d'accord avec les socialistes de la chaire. Il déplore la stérilité d'une science économique qui s'est coupée de

²³ *Ibid.*, p. 461.

²⁴ Et cela même quand il s'agit d'affronter la nécessité naturelle la plus puissante : la faim. "En économie politique, je ne découvre qu'une seule loi naturelle, semble convenir Laveleye, c'est que l'homme pour vivre doit se nourrir". Mais il fait aussitôt remarquer que les réponses à une telle contrainte naturelle ont évolué historiquement ; et que si l'on songe aux premières d'entre elles, l'esclavage ou le servage, il serait déraisonnable de les proclamer "immuables, seules conformes à l'ordre naturel" (p. 461-462).

²⁵ *Ibid.*, p. 462.

la politique, de la morale, du droit et de la religion. Il reprend également à son compte les reproches de la nouvelle école à l'encontre des "formules abstraites", démenties par les faits, qu'affectionnent les économistes orthodoxes²⁶. De même qu'il approuve et justifie la position des socialistes de la chaire sur l'intervention de l'État.

Mais ce sur quoi Laveleye tient surtout à insister, en conclusion de son article, c'est "l'incontestable mérite" dont font preuve les nouveaux économistes quant à la question sociale. Les successeurs de Bastiat, en partant de l'harmonie naturelle des intérêts, ne peuvent que nier l'existence même du problème. La nouvelle école, à l'inverse, sait l'aborder en combinant "un vrai sentiment de charité chrétienne", avec "un esprit rigoureusement scientifique". En se fondant ainsi sur les statistiques et sur l'histoire, elle se préserve de tomber dans "l'utopie". Une utopie qu'elle combat au contraire pas à pas, en "distinguant avec soin les réformes possibles de celles qui ne le sont pas²⁷". Et c'est pourquoi, affirme Laveleye, les nouveaux économistes sont

"beaucoup mieux armés que l'école de Bastiat pour combattre le socialisme scientifique actuel, qui s'appuie précisément sur les formules abstraites et les "lois économiques naturelles" pour battre en brèche l'ordre social et pour en demander la reconstitution intégrale²⁸".

Que Marx et Lassalle soient ici directement visés n'est pas douteux, d'autant que l'auteur évoque aussitôt, avec une tonalité très religieuse, "la mission de salut" qui incombe à l'économie politique, face au danger qui résulte "des formes nouvelles et du développement rapide qu'a pris récemment le socialisme, surtout en Allemagne²⁹". Le propos de

²⁶ *Ibid.*, p. 464. L'exemple pris est celui de Ricardo, et de son "dogme (...) que les salaires tendent à se niveler de même que les profits".

²⁷ *Ibid.*, p. 467-468.

²⁸ *Ibid.*, p. 468.

²⁹ *Ibid.*, p. 468.

l'économiste belge est donc particulièrement intéressant pour nous. Et d'abord parce que c'est la première fois, à notre connaissance, qu'il s'exprime sur Marx ; la première fois également qu'est employé à l'endroit de celui-ci le terme de "socialisme scientifique". On voit bien ce qui, aux yeux de Laveleye, justifie une telle expression. La spécificité du théoricien allemand réside précisément, pour lui, dans le fait qu'il prend appui sur la science économique, et que – en profitant de ses erreurs, qui sont celles de l'économie politique orthodoxe – il l'utilise pour condamner la société existante.

Mais l'on ne peut aussi s'empêcher de penser que cette remarque finale, incisive, de Laveleye accusant les économistes libéraux d'impuissance dans la lutte anti-socialiste, est une réponse directe et calculée à l'argumentation de Maurice Block. Celui-ci affirmait que le combat de Marx contre les "lois économiques" venait conforter leur vérité, celle du naturalisme libéral. L'économiste belge lui réplique que c'est, au contraire, dans cette conception naturaliste – et dans le "fatalisme" qu'elle implique – que Marx puise ses munitions pour subvertir l'ordre social. Ce qui signifie que l'économie politique orthodoxe fait le jeu du socialisme.

Marx se trouve donc ainsi requis, on le voit, des deux côtés ; pour la défense comme pour l'attaque des "lois naturelles". Il est clairement embauché, instrumentalisé, dans un combat qui n'est pas le sien ; à défaut, pour le moment, d'être lui-même au centre des débats.

2 – Les économistes français sur la défensive

En fait Laveleye a bien atteint son objectif. Le caractère approfondi, et polémique à la fois, de son discours oblige les économistes français à ne plus se contenter d'anathèmes. Mais ceux-ci étant maintenant mieux informés des positions de l'adversaire, leur embarras s'accroît. C'est que le texte du professeur belge renvoie à de vieux débats sur la nature de l'économie politique qui, dans les années 1850-1860, ont divisé les économistes, et qu'il tranche maintenant par une condamnation radicale des lois naturelles. L'attaque frontale contre leur credo va donc induire

d'abord, chez les libéraux français, un désarroi marqué³⁰. Leur position défensive est évidente, et des divergences notables apparaissent dans leurs rangs. Mais l'on remarquera surtout que la discussion qui s'instaure esquive soigneusement, dans un premier temps, toute allusion à la question centrale de l'historisme de Laveleye.

Une réaction d'humeur

Le premier à monter au créneau est Henri Baudrillart. Il le fait très vite, et visiblement sous le coup d'un violent mouvement d'humeur. Laveleye avait pourtant discrètement souligné, dans son texte, ses mérites de précurseur sur la question des rapports de l'économie politique et de la morale. Et c'est bien ce qui, sans doute, explique la vigueur de sa réaction. Car il n'est pas, il le dit lui-même, de ces " orthodoxes absolus " que vise l'article. Depuis les années 1860 en effet, nous l'avons signalé, il a développé un libéralisme plus modéré que celui de bien d'autres. Il s'est notamment montré soucieux d'élargir quelque peu la sphère d'intervention de l'État, et surtout de concilier la science économique et la morale chrétienne. C'est ainsi qu'il s'est élevé naguère contre l'abstraction d'un Ricardo ou d'un Rossi conduisant à ce que l'homme, écrivait-il en soit "réduit à n'être si je puis dire, qu'un être économique qui disparaît comme être moral³¹". Mais aujourd'hui la position de Laveleye, attestant précisément de cette contradiction pour construire une "nouvelle économie" en rupture avec un libéralisme auquel Baudrillart est fondamentalement attaché, lui paraît insupportable.

³⁰ L'économiste Henri DAMETH, dans un article consacré en 1877 à la réfutation du socialisme de la chaire, écrit que le texte de Laveleye " suscita, au sein de l'école française, une assez vive émotion et y provoqua avec l'auteur une discussion dont le socialisme de la chaire ne sortit pas très glorieusement " ; cette dernière appréciation reflétant, évidemment, l'engagement personnel de l'économiste libéral. " Les nouvelles doctrines économiques désignées sous le titre de Socialisme de la chaire ", *JDE*, 48 (143), nov. 1877, p. 195.

³¹ Henri BAUDRILLART, " De la méthode en économie politique ", *JDE*, janvier 1866, p. 14. Cité dans Yves BRETON, " Les économistes français et les questions de méthode ", *L'Économie politique en France au XIXe siècle, op. cit.*, p. 404.

Il ne peut s'agir pour l'économiste français, comme l'affirme le titre de son article, que "D'une soi-disant nouvelle économie politique", qui signe, en réalité, "l'arrêt de mort" de cette science, en répudiant tous ses principes³². Face à une attaque aussi radicale, dont il ne comprend pas qu'elle puisse venir d'un "écrivain éminent de l'école libérale", Baudrillart se sent donc le devoir de défendre "la valeur scientifique de l'économie politique"³³. Ses arguments pour justifier le "laisser-faire" et l'harmonie des intérêts n'ont rien d'originaux. Mais l'on notera que l'auteur ne se hasarde sur le terrain historique que pour accuser Laveleye d'un relativisme, qui légitimerait "comme s'équivalant tous les faits les plus contraires : propriété individuelle et propriété collective, esclavage et travail libre"³⁴ ; ou bien pour affirmer que la situation des "peuples plus ou moins enfants", des "peuples mineurs", sort du cadre de l'économie politique. Car, conclut-il péremptoirement, "l'économie politique ne légifère pas pour les brutes des forêts"³⁵. Dans ces conditions, la question des "lois naturelles", si elle n'est pas éludée, se trouve rapidement expédiée. Refuser que "les faits sociaux soient réglés par des lois naturelles" revient tout simplement à douter des capacités de l'esprit humain³⁶.

³² Henri BAUDRILLART, "D'une soi-disant nouvelle économie politique. A propos d'un récent article de la *Revue des Deux Mondes*", *JDE*, 39 (116), août 1875, p. 185. L'auteur ajoute que l'on sort désormais du cadre "d'une querelle de famille" (p. 186). Mais s'il note que parmi les "écrivains étrangers" dont s'inspire Laveleye, "beaucoup respirent une forte odeur de socialisme", à aucun moment il n'accuse le professeur belge de faire le jeu du socialisme.

³³ *Ibid.*, p. 186.

³⁴ *Ibid.*, p. 188.

³⁵ *Ibid.*, p. 187.

³⁶ *Ibid.*, p. 189. Par ailleurs, H. Baudrillart a été particulièrement choqué, en tant que catholique ardent, par l'antagonisme affirmé par Laveleye entre christianisme et économie politique. Il y répond avec véhémence en soulignant que la confiance dans

De cette première réaction au "manifeste" de Laveleye, il ressort donc surtout que la problématique de celui-ci n'est pas appréhendée, par son contradicteur, dans sa cohérence propre. Certes Baudrillart perçoit bien qu'il s'agit d'une mise en cause radicale du libéralisme français. Mais c'est précisément pourquoi il évite d'entrer dans la logique du professeur belge, et se contente de réaffirmer les dogmes traditionnels. Comme s'il espérait encore convaincre celui que, à la fin de son article, il reconnaît malgré tout comme un économiste, un écrivain "qu'à tant d'égards nous avons droit de considérer comme un des nôtres³⁷".

Flottements idéologiques à la Société d'économie politique

Le même souci d'atténuer les choses se retrouve lorsque, le mois suivant, la Société d'économie politique discute de « la prétendue économie politique nouvelle », et cela dans le cadre d'un débat sur le thème éprouvé de l'économie *pure et appliquée*³⁸. Le fait que la Société ait recours à la problématique inaugurée par Maurice Block en janvier 1873, dans son compte-rendu du congrès d'Eisenach, témoigne bien du désir des économistes d'esquiver à nouveau le débat de fond soulevé par l'historisme de Laveleye. On notera par ailleurs qu'à cette réunion sont absents les ténors de la Société : J. Garnier, M. Block, ou encore Courcelle-Seneuil, particulièrement attaché à la distinction des deux aspects de l'économie politique et qui avait proposé le sujet à la discussion.

le caractère "perfectible" de l'homme délimite, au contraire, un terrain d'entente entre la science économique et la religion.

³⁷ *Ibid.*, p. 190.

³⁸ SEP, Réunion du 6 septembre 1875. *JDE*, 39 (117), sept. 1875, p. 427. En août, la SEP avait déjà abordé brièvement « Les prétentions d'une soi-disant nouvelle économie politique », à propos des économistes italiens dissidents, *JDE*, 39 (116), août 1875, p. 279. Une autre réunion leur sera consacrée en décembre : SEP, « L'intervention de l'État et les économistes italiens », *JDE*, 40 (120), déc. 1875, p. 474.

Dans ces conditions, un flottement certain se fait jour dans l'assistance. Les avis divergent d'abord sur les « néo-économistes », le néologisme lui-même étant entériné. Arthur Mangin, l'acérbé chroniqueur de *L'Économiste français*, est le seul à prétendre qu'ils « tournent le dos à la science pour se rapprocher des rêveries socialistes » ; alors qu'un autre participant prend la défense des économistes italiens dissidents, dont il garantit qu'ils n'ont pas rompu avec le libéralisme³⁹. Mais l'unité de vue n'est pas plus solide sur la nature de la science économique, son lien avec la morale et avec la politique, sans parler de la sempiternelle question de l'intervention de l'État.

Villiaumé va jusqu'à affirmer que « l'économie est *soumise* à la politique et à la morale⁴⁰ » ; ce qui le rapproche dangereusement de la dissidence. Quant au président de séance, Foucher de Careil, il en vient en résumant la discussion à exposer une position hautement hétérodoxe. Il commence certes par expliquer que l'économie politique fait partie « des sciences expérimentales », ce qui signifie qu'elle s'est affranchie de toute métaphysique et de tout dogmatisme. Mais il en déduit qu'elle est, de ce fait « la science du contingent et du relatif⁴¹ ».

On s'attend évidemment à ce que l'économiste, muni de cette étonnante définition, fasse preuve d'indulgence envers son collègue belge. Mais il va bien au-delà. Alors que l'année précédente, Foucher de Careil voyait dans les socialistes de la chaire rien moins que les continuateurs de Lassalle, il affirme maintenant, à propos de Laveleye :

³⁹ *Ibid.*, p. 428-429.

⁴⁰ *Ibid.*, p.434 (c'est nous qui soulignons). On se rappelle qu'en 1874 Villiaumé considérait, au contraire, les économistes allemands comme des socialistes subversifs.

⁴¹ *Ibid.*, p. 436.

« Sa boutade humoristique contre les principes de l'économie politique ne doit pas être prise dans le sens de schisme et de séparation radicale du tronc de l'économie politique⁴² ».

Et à l'appui de ce que nous pourrions appeler à notre tour son étrange « boutade », l'orateur développe une sophistique audacieuse, disjoignant totalement les *principes* des *lois* économiques. Pour lui les *principes* de la science, parce qu'ils sont trop absolus, peuvent être relégués sans dommage, comme des « vierges stériles ». Seules comptent les *lois* de l'économie politique, qui « ne sont que des faits généraux, tirés par l'induction, du domaine expérimental, et élevés à la hauteur de vérités relatives, mais utiles⁴³ ».

De fait, avec cette bien curieuse version du libéralisme, on semble s'éloigner rapidement d'une défense inconditionnelle des « lois naturelles » de l'économie. Il est donc clair que les chefs de file du libéralisme français ont de quoi s'inquiéter devant pareilles dérives opportunistes, et devant le désarroi idéologique qu'elles révèlent. Dans sa livraison d'octobre, le *Journal* publie donc d'abord une vigoureuse mise au point de Courcelle-Seneuil, l'auteur de la question discutée en septembre, qui s'élève contre « l'éclectisme » de ceux qui « ignorent tout simplement ce que c'est qu'une science⁴⁴ » ; Foucher de Careil étant bien sûr le premier visé. Mais la revue rend publique en même temps la lettre d'un membre de la Société d'économie politique, absent lors de cette discussion – le professeur de droit H.C. Mailfer. Or ce texte vient précisément attiser ce qu'il appelle lui-même « la houle soulevée au sein de l'orthodoxie économique par ce qu'on a nommé la défection de M. de Laveleye ».

⁴² Ibid., P. 437. Arthur Mangin, qui signe dans *L'Économiste français* le compte-rendu de la séance, passe sous silence ce passage de l'intervention, jugeant sans doute que cette « boutade humoristique » dépasse les bornes de l'opportunisme. *EF*, 11 sept. 1875, p. 331.

⁴³ *Ibid.*, p. 438.

⁴⁴ SEP, « Addition à la séance du 6 septembre. Lettre de M. Courcelle-Seneuil », *JDE*, 40 (118), p. 149.

Mailfer prend en effet nettement parti pour la thèse de l'économiste belge. L'économie politique, souligne-t-il, est « une science morale », qui ne doit pas séparer la recherche de l'utile de celle du *juste*. Il se recommande d'ailleurs, sur ce point, également de Wolowski, qui « pourrait bien être hérétique lui aussi ». Et il ne craint pas de déclarer sans ambages : « Si les *Katheder socialisten*, l'école de Milan et M. de Laveleye n'ont pas professé d'autre hérésie que celle-là, je suis hérétique comme eux⁴⁵ ».

Recadrer le débat

En fait, derrière les socialistes de la chaire, c'est le spectre de « l'école de Paris », et de la scission du libéralisme français, qui se profile à nouveau. Devant tant de remous, il semble donc urgent de rechercher l'apaisement tout en recadrant le débat. C'est pourquoi le mois suivant le *Journal des Économistes* ouvre un dossier sur " Les nouveaux économistes ". Cette pratique d'un dossier où peuvent s'exprimer les divergences d'appréciations, sans être tout à fait exceptionnelle, est peu fréquente dans la revue. Elle traduit en elle-même l'importance prise par la question, et la volonté de désamorcer des tensions potentiellement dangereuses. Quant au titre, il est éloquent car, succédant à la " soi-disant nouvelle économie politique ", il implique une forme de reconnaissance officielle de celle-ci. Les deux premiers documents qui s'offrent au lecteur sont une lettre de Laveleye adressée à Baudrillard, en réponse à son article du *Journal* d'août ; une lettre suivie des "observations" du destinataire français. Le

⁴⁵ *Ibid.*, « Lettre de M. Mailfer », p. 151. L'auteur, qui « n'a point l'honneur de connaître » Laveleye, constate que les thèses de celui-ci rejoignent ses propres *Recherches historiques du juste et de l'autorité*. Mais il ironise surtout sur les contradictions où s'enferme Foucher de Careil en soutenant que l'économie politique est une science expérimentale ; alors que son exposé le conduit, en fait, à abonder dans le sens de la nouvelle école, car : « Ainsi pourvues du caractère de *faits*, les lois économiques cessent d'être des *lois*, et leur *vérité* n'étant que *relative*, laisse au temps et aux hommes le soin de les modifier ». Mailfer publiera également *De la Démocratie en Europe. Questions religieuses et juridiques*, Guillaumin, 1875.

ton de cet échange est mesuré, et parfois presque cordial. La controverse scientifique tend ainsi à succéder à la polémique.

Laveleye se défend avec véhémence de vouloir la destruction de l'économie politique. Mais il revient à la charge en insistant, l'exemple anglais à l'appui, sur la gravité de la question sociale, à laquelle la doctrine de la loi naturelle ne saurait donner de réponse. Alors que, répète-t-il, dès lors que l'on constate la variation historique des modes de répartition, il s'agit de rechercher le système le meilleur, le plus conforme à la justice. " C'est sur ce point, conclut-il, que les deux écoles divergent⁴⁶ ".

Dans sa réponse, Baudrillart à son tour assouplit quelque peu ses propos. Il affirme que son contradicteur " s'éloigne moins" de la science qu'on aurait pu le croire. Mais l'on notera que la formule lui évite, du même coup de reconnaître formellement l'existence de deux écoles. D'ailleurs l'économiste français ne revient pas sur la question historique, et s'en tient à la défense des lois naturelles et de l'harmonie des intérêts, dont Laveleye "restreint trop la portée⁴⁷". Toutefois il accepte sur ce point un compromis notable. Il admet que les formules de Bastiat ont été trop "absolues", qu'il fait preuve de quelque "exagération", et que l'on ne peut reconnaître, seulement, que "la tendance à l'harmonie". Celle-ci, au reste, n'empêche pas de faire intervenir la morale ; ce qui, il en convient, n'a pas toujours été suffisamment le cas. En insistant, comme il le fait, sur cette notion de "tendance à l'harmonie", Baudrillart fait ainsi une concession de taille destinée à faciliter l'unité. Mais il pose aussi, clairement, des limites. Car " si l'on conteste même cette *tendance à l'harmonie*, il n'y aurait qu'un parti à prendre (...) : reconnaître l'universelle souveraineté de l'État⁴⁸". Et

⁴⁶ " Les nouveaux économistes. I. Lettre de M. de Laveleye à M. Baudrillart. ", *JDE*, 40 (119), nov. 1875, p. 213.

⁴⁷ " Les nouveaux économistes. II. Observations de M. H. Baudrillart. ", *Ibid.*, p.214. Et d'expliquer à la page suivante : " Sans lois, point de science ; sans harmonie point de monde".

⁴⁸ *Ibid.*, p. 215.

d'ajouter que ce serait la fin de " l'économie politique et de la liberté". Il faut donc choisir : "tendance à l'harmonie" ou étatismes. Le lecteur comprendra qu'il n'y a pas place pour "deux écoles" d'économie politique. Une seule est scientifique ; mais une fois reconnue, elle peut selon l'économiste modéré s'ouvrir largement "à tous les concepts, à tous les compléments, à tous les progrès désirables⁴⁹".

La souplesse mesurée de Baudrillart ne plait visiblement qu'à demi au rédacteur en chef du *Journal*, qui tient à ajouter ses propres "observations" en conclusion du débat. Joseph Garnier note d'emblée qu'on ne saurait, comme vient de le faire son collègue, taxer "d'exagération" les fondateurs de la science économique. Mais surtout il accuse Laveleye de maintenir son rêve d'une nouvelle économie politique qui inclurait dans son sein protectionnistes et socialistes ; comme il l'a déjà fait "dans l'article un peu fantaisiste de la *Revue des Deux Mondes*⁵⁰". C'est là, bien sûr, une critique à elle seule rédhibitoire. Cependant le gardien de l'orthodoxie n'en continue pas moins à égrener, avec sa raideur habituelle, les dogmes libéraux qu'il oppose aux thèses du professeur belge. Toutefois celui-ci se revendiquant de l'économie politique, J. Garnier veut bien, en conclusion, lui en donner acte du bout des lèvres. Mais non sans ajouter qu'il a cessé d'être "dans le droit chemin" dès lors qu'il s'est perdu dans "les nuages du *Katheder-socialisme*⁵¹". La ligne de démarcation est donc de la sorte fermement tracée entre l'économie politique d'un côté, et de l'autre des dissidents qui font bloc avec ses ennemis, protectionnistes et socialistes. La discussion est verrouillée, et le rédacteur en chef doit sans doute se flatter d'avoir rétabli l'ordre parmi ses ouailles.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 215.

⁵⁰ "Les nouveaux économistes. III. Observations de M. Joseph Garnier.", *Ibid.*, p. 216.

⁵¹ *Ibid.*, p. 219. Garnier, qui rappelle que ce n'est qu'en développant la production qu'on résoudra le problème de la répartition, ne se prive pas de quelques "piques" à l'encontre des conceptions religieuses de Laveleye : "Qu'est ce que les dogmes religieux peuvent ajouter au principe de la justice qui résulte du principe de propriété et du principe de libre concurrence ? Serait-ce le communisme ? Mais M. de Laveleye n'est pas communiste" (p. 218).

3 - Maurice Block combat la "méthode historique"

Mais, en fait, le débat est loin d'être clos. Certes, pendant six mois, les lecteurs du *Journal* n'entendent pratiquement plus parler du socialisme de la chaire, et la Société d'économie politique retourne à ses travaux habituels⁵². Toutefois la trêve va être rompue par un long article, en deux volets, de Maurice Block. La partie initiale paraît en première page du numéro d'août 1876 de la revue, sous le titre : "Les deux écoles économiques. I – La nouvelle école autoritaire ou les socialistes en chaire⁵³".

On a pu s'étonner de constater le silence de Block durant la discussion qui a suivi la publication de l'article de Laveleye en 1875. Aucun élément ne nous permet de l'expliquer. Mais ce qui est certain, c'est que l'auteur intervient maintenant avec toute l'autorité d'un expert qui, de plus, a pris le temps d'approfondir la question. Son texte tranche en effet sur les réactions immédiates et défensives suscitées par le manifeste de l'économiste belge. Et il en constitue la véritable réponse, bien que son nom ne soit jamais prononcé ; comme pour mieux faire ressortir qu'il ne s'agit que d'un disciple tardif de ses maîtres germaniques. Car l'article se présente comme une étude de fond, méthodologique et doctrinale, qui s'appuie sur des citations et analyses de textes des socialistes de la chaire allemands, ainsi que de l'économiste anglais Cliffe Leslie, proche de l'école. Mais à travers ce corpus, c'est bien du problème soulevé par Laveleye – la confrontation de l'historisme et du naturalisme – qu'il traite.

⁵² Nous n'avons relevé que deux allusions au débat dans le *Journal des Économistes*, durant la première moitié de l'année 1876. L'une d'elles est la présentation à la Société d'économie politique de Paris d'une brochure contenant le rapport fait devant la Société politique de Lyon, sur le thème : "Les Katheder-Socialisten, M. de Laveleye et l'économie politique orthodoxe", édité à Lyon en 1875 . Ce qui témoigne de l'écho en province du débat parisien. *JDE*, 42 (126), juin 1876, p. 469.

⁵³ *JDE*, 43 (128), août 1876, p. 153-174. La seconde partie ne paraîtra qu'en juin 1877.

Une nouvelle tactique

Que Block se situe sur un registre théorique nouveau, nul ne peut en douter dès les premières pages de l'article, consacrée à la "méthode historique". Mais tout aussi frappant est le fait que la tactique déployée à l'encontre du socialisme de la chaire se trouve profondément modifiée. On se souvient que fin 1874, Block soutenait, seul contre tous, que les socialistes de la chaire étaient bien des économistes, dont les divergences ne portaient que sur les "applications" et non sur les principes eux-mêmes. Nous avons tenté de montrer alors comment cette position s'inscrivait dans le cadre d'une étude comparatiste des économistes allemands et de Marx, qui le poussait à radicaliser ses définitions tant de l'économie politique que du socialisme.

Mais si la science économique consiste à reconnaître "les lois économiques", c'est-à-dire les lois *naturelles* de l'économie, comment prétendre que la revendication de la "méthode historique" ne relève que de "l'application" des principes ? Maurice Block avait prudemment éludé le sujet, en gardant le mutisme sur cet aspect, pourtant essentiel, de la nouvelle école.

Cependant il est clair que cette posture n'est plus tenable depuis que Laveleye s'est livré à une attaque explicite des lois naturelles, au nom précisément de la méthode historique. L'économiste français se trouve donc obligé de mettre fin au silence qu'il avait soigneusement organisé sur cette question de l'histoire, que se soit à propos du *Capital* ou de la doctrine des socialistes de la chaire. Il se doit maintenant d'aborder de front le problème. Il va le faire en approfondissant son travail méthodologique de 1874, qui lui donne – et à lui seul, pour le moment, parmi les libéraux français – les moyens d'intervenir.

Le premier résultat de cette nouvelle réflexion est de faire ressortir, à propos de l'histoire, l'influence du socialisme – et de Marx – sur les économistes allemands. Cela conduit ainsi notre auteur à modifier son appréciation, nettement plus négative maintenant, à leur égard. En outre, Block pense avoir désormais les munitions pour combattre les socialistes de la chaire sur leur propre terrain, celui de la méthode historique. Il se

sent donc autorisé à passer à l'offensive. Et il ne s'en prive pas, bien qu'il évite soigneusement de rompre les ponts⁵⁴.

Cet article, d'un abord érudit et parfois subtil, est donc avant tout un texte de combat, à la tactique étudiée. Le temps n'est plus, en effet, à s'embarrasser, comme l'a fait la Société d'économie politique, dans les méandres d'une discussion sur l'application de principes supposés communs. L'objectif de Maurice Block est maintenant plus radical. Il est de dénoncer la scientificité revendiquée par les socialistes de la chaire.

Certes le titre annonce : "Les deux écoles économiques". Mais l'auteur s'interroge immédiatement – "Y a-t-il réellement deux écoles économiques ?" – avant de prévenir qu'il n'a adopté cette terminologie que par commodité, parce qu'elle est désormais "reçue". Block explique, sur un ton conciliant, qu'il préfère parler de "tendances différentes⁵⁵". Mais en réalité son raisonnement est le même que celui de Baudrillart : reconnaître deux écoles, l'ancienne et la nouvelle, c'est déjà admettre que les tenants de la seconde agissent en "réformateurs de la science⁵⁶". Or tout l'enjeu du texte est là. La vérité, et la science, ne sauraient se partager entre deux écoles rivales. Il faut donc désamorcer les prétentions de la "nouvelle école" – qui "n'a jamais pu rien réfuter ni rien édifier⁵⁷" – à un quelconque renouvellement de la science. Il faut démontrer qu'elle a, au contraire, abandonné toute exigence scientifique, pour se contenter d'un "empirisme sentimental très bien intentionné sans doute, mais

⁵⁴ La dénonciation de "l'autoritarisme" des socialistes de la chaire auquel mène le refus des lois naturelles est l'axe central de l'article ; celui-ci ne mentionnant leur collusion avec le socialisme qu'à propos de l'histoire. En revanche, le second volet du texte de Block, un an après, sera beaucoup plus dur, dans la mesure où il présente la nouvelle école comme profondément gangrenée par le socialisme. Les économistes allemands y sont même appelés les "protecteurs en chaire" des socialistes. Voir "Les deux écoles. 2^e étude", *JDE*, (138), juin 1877, p. 340.

⁵⁵ Maurice BLOCK, "Les deux écoles économiques ...", *op.cit.* p. 153-154 ; de même p. 159 et 174.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 153.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 154.

impuissant⁵⁸". La conclusion de l'économiste est donc sans surprise. Seule "l'école libérale" relève de la science, et de la liberté. Quant à celle qui se veut la "nouvelle école" – "l'école empirique, dite aussi école autoritaire" – elle "se passe de principes" au profit d'une "vague sentimentalité". C'est dire qu'elle n'est que la résurgence d'anciennes aberrations, centrée sur la toute-puissance de l'État⁵⁹. De sorte qu'elle s'exclut ainsi elle-même de la science.

On ne pouvait, certes, imaginer péroration plus orthodoxe. Notre économiste en revient, pour penser le socialisme de la chaire, aux bonnes vieilles catégories de Joseph Garnier, destinées à foudroyer, dans les années 1850, le "sentimentalisme" de "l'école de Paris".

Mais pour ce faire, il lui a fallu, paradoxalement, innover. Car ce "retour" à l'orthodoxie la plus rigide s'accompagne, en réalité, d'une tentative d'*adaptation*, de "mise à jour" des dogmes traditionnels, indispensable pour relever le défi lancé par l'historisme de Laveleye. On peut évidemment considérer que la première phase de l'argumentation de Block contre la méthode historique, qui la réduit à l'étatisme, n'est pas des plus originales. Sinon, et c'est là tout son intérêt pour nous, par sa façon d'intégrer Marx au débat, en explicitant – pour la première fois – la conception de l'histoire qu'il lui prête. Quant au second point qu'il développe, on verra qu'il révèle mieux, en un sens, la créativité de l'économiste ; puisqu'il ne s'agit de rien moins que de tenter de concilier l'existence des lois naturelles avec les variations historiques de l'organisation des sociétés.

4 - Marx et l'histoire

Maurice Block pénètre d'emblée sur le terrain de l'adversaire. Il décide en effet de consacrer, en forme d'introduction, les premières pages de son article à une sorte de généalogie du socialisme de la chaire qui le rattache à l'École historique allemande. Il souligne donc que parmi les

⁵⁸ *Ibid.*, p. 174.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 174.

fondateurs du nouveau courant se trouvent ceux de l'École historique, les professeurs Roscher, Hildebrand et Knies ; le rôle de W. Roscher, "qui a inventé (...) l'expression de *méthode historique*⁶⁰" en 1838, étant particulièrement mis en valeur. La chose, on l'a dit, n'avait évidemment pas échappé à l'attention de Block dès le congrès d'Eisenach fin 1872. Mais cette "révélation" vient à son heure. Elle s'inscrit dans la tactique nouvelle de l'auteur, qui entend maintenant démontrer que la méthode historique est née du protectionnisme et qu'elle mène tout droit au socialisme. Autrement dit qu'elle relève fondamentalement d'une doctrine unique, opposée tant à la liberté qu'à la science, celle de la toute-puissance de l'État. Une doctrine qu'il va désormais imputer, également, à Marx lui-même.

La théorie de l'histoire prêtée à Marx

L'analyse de certains textes de Roscher et Hildebrand, datant des années 1840-1850, est donc conduite dans cette perspective. On y trouve la preuve, d'après l'économiste – qui "simplifie", pour le moins, beaucoup – que pour ces auteurs "il n'y a pas de lois économiques" ; mais tout juste quelques "préceptes" *relatifs*, dégagés des faits⁶¹. La méthode historique telle que l'explique Knies en 1853, ajoute Block, consiste d'ailleurs à affirmer que chaque peuple, à chaque époque relève de son économie politique propre ; et "qu'au lieu de déduire la science des principes généraux et des lois naturelles, il faut l'induire de faits contemporains (...) Ces faits, l'homme les produit et ne les subit pas⁶²".

Ayant de la sorte caractérisé la méthode historique – et le refus, théorique et pratique, des lois naturelles qu'elle implique – l'économiste français se fait fort à présent de retracer, en deux simples phrases, sa trajectoire. Dans un brillant raccourci de l'histoire des idées, il affirme

⁶⁰ *Ibid.*, p. 154.

⁶¹ *Ibid.*, p. 154.

⁶² *Ibid.*, p. 157.

donc que Knies s'est contenté de donner une version philosophique des propositions du protectionniste Frédéric List ; propositions dont s'étaient aussi emparés des socialistes, "car c'était, comme on dit, "amener de l'eau à leur moulin" ⁶³". La conclusion s'impose alors d'elle-même : s'il "n'y a pas de loi économique, œuvre de la nature, c'est l'État qui fait les lois⁶⁴".

Protectionnisme et socialisme sont ainsi frères jumeaux, animés par le même étatismes dont relève, également, l'École historique. On retrouve évidemment là le dogme fondateur du libéralisme français. Pourtant Block se doit, on l'a dit, de l'adapter plus précisément à ce terrain mouvant qu'est l'histoire. Aussi se trouve-t-il obligé de développer quelque peu son propos. Et son objectif étant d'apporter la preuve que, avec leur méthode historique, les socialistes de la chaire aboutissent au socialisme lui-même, notre économiste a donc recours explicitement à Marx .

Le fait est loin d'être anodin, puisque les lecteurs du *Journal des Économistes* n'ont encore *jamais* entendu parler d'une quelconque conception de l'histoire du socialiste allemand. C'est pourquoi il nous semble indispensable de citer intégralement ce texte, relativement court, où s'ébauche une nouvelle facette de l'auteur du *Capital*. Block qui vient d'évoquer le protectionnisme de List, n'explique pas immédiatement en quoi les thèses historiques de ce dernier apportent "de l'eau au moulin" socialiste. Mais il enchaîne :

"Pour les socialistes, la société actuelle est le résultat d'une longue suite de violences, de spoliations, d'injustices ; ils n'ont qu'un désir, la changer du tout au tout. L'un des principaux arguments qu'on fait valoir contre eux, c'est que, la société comme les hommes, obéissent à des lois naturelles. En vain, leur dit-on, cherchiez-vous à réorganiser la société selon vos vues, elle résisterait à tous vos efforts, et vos victoires même n'auraient qu'un effet momentané ; le lendemain de votre triomphe, s'il était possible, les choses reprendraient leur train. Vous pouvez démolir, mais vous ne sauriez édifier. Les socialistes répliquent :

⁶³ *Ibid.*, p. 157.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 157.

Vous niez l'histoire. De même qu'une société comprenant des esclaves a été suivie d'une société où florissait le servage, et qu'après celle-ci est venue une société où règne le capital, de même verrons-nous se réaliser le régime du travail universel. Il n'y a pas de loi économique, œuvre de la nature ; c'est l'État qui fait les lois, il ne dépend que de lui de changer l'organisation sociale actuelle. L'État est tout puissant. – Deux hommes d'un talent incontestable se sont chargés de répandre ces vues, Lassalle parmi les ouvriers, M. Karl Marx parmi les savants, car son ouvrage : *Le Capital*, n'est pas à la portée de tous. Les savants, et spécialement les professeurs d'économie politique, l'ont lu ; nous ne savons dans quelle mesure ce livre a influencé leurs idées, ce qui est certain, c'est qu'ils font usage d'une partie de sa nomenclature⁶⁵.

Que les socialistes de la chaire allemands connaissent Marx, la chose est avérée, pour plusieurs d'entre eux en tous cas. Block n'a donc pas tort sur ce point. Mais l'intérêt principal du passage est, pour nous, ailleurs. A le lire, en effet, on comprend mieux pourquoi l'économiste français s'autorise maintenant à lever le voile sur la théorie de l'histoire de Marx . C'est, pensons-nous, parce qu'il a médité l'article de Laveleye, et que les thèses de celui-ci lui ont permis de s'approprier, à sa façon, cette question plus que délicate de l'histoire.

Il faut d'abord noter, dans cette optique, une évidence : la conception historique que Block prête à Marx a peu à voir avec celle du *Capital*. Mais elle s'en rapproche pourtant, on doit en convenir, sur un point important ; à savoir l'énumération des stades successifs de la société, qui se déduit facilement de l'ouvrage. Avec toutefois une nuance. La caractérisation de la phase ultime – "le régime du travail universel" – semble plutôt renvoyer ici à une interprétation du texte de Lassalle, prouvant que la lecture de celui-ci "parasite" en partie, pour Block, celle de Marx lui-même⁶⁶. Cependant, si l'on revient à la succession des stades passés de la société,

⁶⁵ *Ibid.*, p. 157.

⁶⁶ (à faire)

on constate qu'elle se trouve également chez Laveleye. Ce qui relève du fait que, comme on a tenté de le montrer, les deux théoriciens partagent, sur *ce point précis*, un même schéma d'ensemble évolutionniste du développement de la société. Or quand Block prétend dégager, de ce recensement des étapes de l'évolution, l'idée qu'il "n'y a pas de loi économique, œuvre de la nature ; c'est l'État qui fait les lois", on est loin de Marx, ou même de Lassalle. C'est bien plutôt la conception de l'histoire de Laveleye – celle d'une histoire des sociétés dont rend compte l'action du système juridico-étatique, parce que le droit est l'élément premier et déterminant de toute société – et non celle de Marx qu'il évoque. Et cela quoiqu'il la prête explicitement à l'auteur du *Capital*.

Un amalgame significatif

On peut évidemment s'interroger sur cette sorte d'amalgame. Block est-il de bonne, ou de mauvaise foi lorsqu'il attribue à Marx et à Lassalle une théorie qui est, en gros, celle de Laveleye ? La question est plus complexe à trancher qu'il n'y paraît. Elle renvoie en tout cas d'abord à ce que nous avons noté dans l'article consacré par l'économiste, en 1872, au *Capital*. La conception de la dialectique de la société, qui constitue le "noyau dur" de la théorie de l'histoire de Marx, disions-nous alors, n'était pas pensable dans le référentiel de Block. Elle sortait à ce point de son horizon d'attente qu'il avait dû supprimer toute allusion à l'histoire dans sa "reconstruction" du *Capital*. Pour autant l'économiste ne méconnaissait pas l'existence, dans l'œuvre de Marx, d'une conception historique, qu'il évoquait dans son second article à propos de Lassalle. Il y notait que, pour les deux auteurs, le capital était une "catégorie historique", qui n'existait pas dans les sociétés de l'Antiquité et du Moyen Âge. Cependant ce point de vue historique de Marx et Lassalle était, pour Block, l'élément subversif par excellence de leur doctrine. Il le savait lié au socialisme, mais selon des modalités qu'il ne parvenait ni à maîtriser ni à combattre.

Le même silence perdurait, sur la question de l'histoire, en 1874. Pour mieux tracer la frontière entre l'économie politique et un socialisme aux manifestations (étatisme, artificialisme, et recours à l'histoire)

fluctuantes, Block affirmait ainsi que l'essence du socialisme ne résidait que dans son refus pur et simple de reconnaître les lois naturelles.

Mais l'on peut penser que sur cette base doctrinale radicalisée, la lecture de l'article de Laveleye, en 1875, est pour l'économiste très éclairante. Car, à la différence de celle de Marx, la conception de l'histoire du professeur belge lui est parfaitement intelligible. Elle l'est parce que, *dans la forme qu'en adopte Laveleye*, l'évolutionnisme se présente comme l'antithèse exacte du naturalisme de Block ; et qu'il s'inscrit précisément à l'intérieur de l'opposition des lois naturelles et de l'artificialisme de l'État, qui structure sa grille de référence libérale. Le texte de Laveleye lui a donc sans doute permis de "s'approprier" ce qu'il perçoit comme le problème de l'histoire – c'est-à-dire la critique de l'ordre social actuel, par les socialistes, à partir d'une conception historique, évolutionniste, de la société. Autrement dit, Block peut désormais expliciter, en l'intégrant dans son propre référentiel ultra-libéral, comment s'articulent ce recours à l'histoire – le recours à l'histoire des stades successifs de la société – et le socialisme.

Cette articulation implique pour lui, dès lors, l'antagonisme des lois naturelles et de celles dont le caractère historique découle de ce qu'elles sont mises en place, artificiellement, par la suite continue des organisations étatiques pour servir de fondement au développement économique et social. Ainsi se trouvent nouées entre elles les diverses manifestations du socialisme – l'artificialisme, l'étatisme, et la conception historique des étapes de la société. Elles apparaissent comme autant d'aspects qui se structurent nécessairement entre eux à partir du rejet, fondamental, des lois naturelles.

Cette nouvelle élaboration représente certainement pour Block un approfondissement important de son argumentaire. Car elle éclaire d'un coup, à ses yeux, le champ entier du socialisme, de Laveleye à Marx. Certes l'économiste n'ignore pas que *Le Capital* ne développe aucune thèse étatiste. Mais il n'en est pas de même de Lassalle. Or sa lecture interfère, on l'a vu, avec celle de Marx. Et tout spécialement sur la question de l'histoire ; puisque c'est dans l'article qu'il lui consacre, en 1872, que Block signale la thèse, commune aux deux théoriciens allemands, du capital

comme "catégorie historique". Mais si cette thèse implique des stades sociaux spécifiques, qui ne connaissent pas encore l'existence du capital, Block à l'époque n'explique pas comment ses auteurs envisagent l'évolution elle-même, le passage d'un état de la société à un autre⁶⁷. Cette lacune n'est évidemment pas fortuite. Elle correspond à ce qui s'éloigne le plus complètement du référentiel de notre économiste libéral. Celui-ci, on l'a dit, a sans doute perçu dès 1872 mais d'une façon confuse, que pour Marx et Lassalle, c'est la dynamique historique du capitalisme qui engendre sa mort. Mais il ne peut pas *penser* réellement, expliciter une telle proposition à partir de sa propre conception des lois naturelles. C'est certainement pourquoi la théorie de Laveleye – qui fait de l'État, créateur et garant du corpus juridique, un instrument privilégié de l'évolution des sociétés – lui paraît soudain si lumineuse. Elle vient s'insérer à l'endroit précis de ce trou, de ce non-pensable, et elle le comble. Elle *englobe* désormais, en s'y superposant et en le recouvrant entièrement, ce que Block parvenait à discerner confusément des conceptions historiques de Lassalle et de Marx . Elle constitue ainsi un ciment qui vient rassembler ces briques disjointes, et qui permet de leur conférer un sens, de les penser.

Dans cette optique, on pourrait donc envisager que Block ne fasse pas acte ici de mauvaise foi, puisqu'il n'attribuerait pas de propos délibéré à Marx une théorie, celle de Laveleye, qu'il saurait lui être étrangère. Et de fait, nous pensons que la différence des deux conceptions n'existe pas véritablement pour lui, parce que seule celle de Laveleye lui permet d'explicitier, de façon cohérente, ce qu'il saisit du point de vue historique de Marx. Mais du coup, c'est la question même de la bonne ou de la mauvaise foi de Block qui perd de sa pertinence.

En réalité ce qui importe bien davantage, pour nous, c'est de constater que l'économiste ne s'autorise à mentionner comme telle la conception de l'histoire de Marx – au-delà de ses remarques marginales de 1872 – que lorsqu'il en a *construit une interprétation* qui lui donne sens, qui lui permet de se l'approprier. Or cette interprétation pouvait difficilement

⁶⁷ (cf art. sur Lassalle p. 163). Il en va de même dans les quelques lignes consacrées à l'histoire en introduction de son article sur Marx.

surgir de sa première lecture. Et cela d'abord parce qu'elle est très profondément étrangère à la lettre et à l'esprit du *Capital*. Mais aussi parce que Block, à l'époque, découvre l'œuvre à partir d'une problématique directement issue des luttes du libéralisme contre les socialistes *français*. Dans ce cadre, c'est le combat du naturalisme contre *l'artificialisme* socialiste qui s'impose. Block, on l'a vu, est donc obligé, face à Marx, de manœuvrer pour décentrer d'abord cette problématique ; puis pour, finalement, y rattacher malgré tout le théoricien allemand, dont il fait le successeur de Proudhon. Les contraintes auxquelles répond l'interprétation initiale de l'économiste s'inscrivent donc dans un contexte spécifique. C'est la question de la *société de l'avenir*, et non celle de son évolution historique passée, qui domine le paysage idéologique du moment. L'entreprise de Block en est d'ailleurs l'illustration parfaite, puisqu'il réussit à lire *Le Capital* sans même aborder le problème de l'histoire.

Mais il en va tout autrement dès lors que les socialistes de la chaire entrent en scène. L'affirmation de la nouvelle école implique un déplacement, l'émergence d'une conjoncture radicalement neuve. Le combat contre l'historisme, lié en l'occurrence à l'étatisme des dissidents allemands, passe alors nécessairement au premier plan pour l'économiste libéral, créant ainsi les conditions de l'élaboration d'une interprétation différente de Marx. Celle-ci met donc à nouveau en lumière l'un des aspects essentiels du processus de réception d'une œuvre : le poids de la conjoncture idéologique, qui conditionne très fortement sa lecture, parce qu'elle interfère directement dans la construction du sens qui lui est dévolu.

Effet de reconstruction et instrumentalisation

Le mécanisme est, bien sûr, particulièrement frappant ici. On constate en effet que le "noyau dur" de la conception de l'histoire de Marx demeure hors de portée de l'économiste. La dialectique socio-économique interne propre à un stade de la société qui constitue, dans *Le Capital*, le moteur fondamental du développement de celui-ci et de son "dépassement", reste impensée, et impensable, pour Block. En lieu et

place, il lui substitue une vision de l'évolution de la société, inspirée de celle de Laveleye ; et dont l'État, dans sa toute-puissance, serait le maître d'œuvre. L'élaboration de cette interprétation entraîne donc, comme en 1872, un puissant effet de reconstruction.

Certes un point de vue historique est maintenant attribué à Marx. Mais il est entièrement intégré à l'étatisme supposé du *Capital*. On voit ainsi une nouvelle facette venir s'ajouter à la représentation que Block dessine de son auteur. L'étatisme, qu'il n'avait jamais évoqué auparavant, fait désormais partie du tableau. On notera cependant qu'aucun élément concret sur la doctrine politique du socialiste allemand – parmi ceux, par exemple, que lui prêtait récemment Charles Limousin – n'est avancé par Block. C'est donc bien au Marx du *Capital* qu'est conféré ce visage historico-étatiste, censé servir de modèle aux socialistes de la chaire, et que Block utilise en manière de repoussoir.

Car son objectif est évidemment plus vaste. Il est, en complétant ainsi l'image de Marx, de parfaire en quelque sorte la conception qu'il s'est forgé du socialisme, afin de la rendre plus opérationnelle à l'encontre des socialistes de la chaire. L'économiste reprend en effet, dans le texte que nous avons reproduit, les considérations qu'on lui connaît. Les socialistes, dit-il, en s'appuyant sur ce qu'ils considèrent comme des "injustices" de la société, n'ont en fait qu'un "désir", dicté par leur aveuglement idéologique : la détruire. C'est dans ce cadre que se situe leur recours à l'histoire. Il vient justifier, tenter de rationaliser leur passion destructrice ; en même temps qu'il révèle la toute-puissance de l'État sur laquelle débouche nécessairement leur révolte désespérée contre les lois naturelles. Face à la science économique, celle précisément de ces lois naturelles, on voit donc se dégager une représentation du socialisme plus complète et mieux structurée qu'en 1874. Une représentation qui prétend que la doctrine rejette viscéralement toute "loi économique, œuvre de la nature" et que son instrument de combat privilégié, sur ce terrain, est l'histoire ; celle-ci supposant par elle-même l'étatisme, et l'artificialisme qui lui est inhérent. Cette configuration réussit donc à nouer entre elles toutes les manifestations du socialisme, en les rattachant à son fondement – le refus purement idéologique des lois naturelles. La définition s'inscrit, bien entendu, dans la lignée de celles de Bastiat et de Garnier. Mais elle est

plus complète, moins unilatérale, tout en étant aussi dogmatique. Elle présente avant tout l'avantage, en y introduisant l'histoire, de tenter de désamorcer sa charge subversive à l'encontre du naturalisme. En fait, elle se veut la "mise à jour", le perfectionnement, d'une doctrine qui permettent de lui conserver tout son tranchant – dans la mesure où celle-ci inclue les évolutions les plus récentes de l'adversaire et en intègre les données. Il en ressort d'ailleurs d'emblée que les socialistes de la chaire – avec leur "méthode historique", et ce qui la sous-tend – sont pleinement engagés sur une pente des plus dangereuses, celle du socialisme lui-même.

Mais dans le cadre de cette dénonciation polémique, la référence explicite à Marx vient aussi, pensons-nous, se charger, de propos délibéré, d'une signification supplémentaire. Car il s'agit également, pour Block, de répondre au coup d'épée que lui porte Laveleye à la fin de son article de la *Revue des Deux Mondes*. A l'économiste français qui avait prétendu que la lutte de Marx contre les "lois économiques" venait, *a contrario*, en conforter la vérité, le professeur belge avait, en quelque sorte, renvoyé la politesse. Selon lui, le "socialisme scientifique" – celui de Marx – prenait précisément appui sur les lois naturelles. Autrement dit, il accusait le libéralisme de faire le lit du socialisme révolutionnaire ; celui-ci utilisant à son profit le fatalisme des lois naturelles pour détruire l'ordre social. Or il est clair que Block prolonge ici cette controverse. Ce n'est pas sur la science et ses lois naturelles, répond-il en substance à Laveleye, que se fonde Marx. C'est au contraire au nom de l'histoire qu'il se dresse contre elles, et les défie. D'où il résulte que, par leur "méthode historique", les socialistes de la chaire lui servent de cheval de Troie dans son assaut contre la science, et contre la société.

En fait, chacun des deux protagonistes accuse l'autre de faire le jeu de Marx, et de nourrir, par sa doctrine, son socialisme subversif. La référence à l'auteur du *Capital* sert donc surtout, ici, à "diaboliser" l'adversaire. Cette passe d'armes entre les deux économistes peut sembler anecdotique dans la polémique globale qui les oppose. Elle est en tout cas très marginale. Mais cette marginalité, précisément, est intéressante. Car elle caractérise le statut de Marx dans l'ensemble du débat sur le socialisme de la chaire. L'échange entre Block et Laveleye fait d'abord

ressortir que le socialiste allemand est, pour le moment, le jouet d'une controverse qui ne le concerne pas. Il est en effet bien évident que les doctrines en présence, le naturalisme libéral et l'historisme de la nouvelle école, sont toutes deux profondément étrangères à sa propre problématique. Tout comme lui sont étrangers les enjeux d'un combat qui vise la toute-puissance de l'ultra-libéralisme français.

Marx est ainsi utilisé, instrumentalisé, tour à tour par chacun des deux camps. Et les mécanismes qui conduisent à cette instrumentalisation apparaissent clairement. Le poids du contexte, de la polémique elle-même, est déterminant, comme on l'a déjà remarqué. Mais il l'est précisément dans la mesure où la conception de l'histoire de Marx relève d'une telle innovation théorique qu'elle ne peut être pensée dans son originalité intrinsèque. Il n'est possible de l'appréhender qu'à travers les présupposés qui structurent chaque école et façonnent sa représentation du courant adverse. C'est dans ce cadre que chacun en vient donc à construire "son" Marx, en lui prêtant la conception philosophico-historique qu'il attribue à l'autre. Laveleye voit en lui le tenant d'un fatalisme naturaliste repris du libéralisme. Quant à Block, il le situe comme l'initiateur de la doctrine historique, juridico-étatique, des socialistes de la chaire. Chacun rabat ainsi le nouveau sur du déjà-connu ; et de telle manière que l'image de Marx vienne s'encadrer au mieux, pour la servir, dans la stratégie offensive qu'il a choisie contre son adversaire du moment.

Le résultat est sans surprise. Les contresens sur la théorie du socialiste allemand et l'instrumentalisation de sa pensée se combinent, si l'on ose dire, harmonieusement. Dans cette période où l'auteur du *Capital* est encore à peine connu, on a là, certes, une modalité originale et inattendue de sa réception. Elle est loin, toutefois, de s'être révélée sans conséquences, comme nous aurons l'occasion de le voir.

5 - Des lois méta-historiques

Avec son développement sur Marx que nous venons d'analyser, Block n'en est toutefois qu'à l'introduction de son texte contre le socialisme

de la chaire. On a pu constater que sa confrontation avec la méthode historique de la nouvelle école le conduisait d'abord à mettre en place une nouvelle variante de sa représentation de Marx. Mais ce n'est là qu'un aspect du travail théorique auquel l'économiste est contraint. Pour défendre les lois naturelles face au recours à l'histoire – qu'il soit le fait des socialistes de la chaire, ou de Marx lui-même (qui cependant n'est plus cité dans le reste de l'article) - il lui faut maintenant expliciter davantage sa méthodologie, et adapter la doctrine libérale d'une façon qui se veut créatrice.

Sur le plan de la méthode, l'auteur défend en premier lieu sa conception de l'économie politique comme science d'observation. Celle-ci cherche, au-delà des faits, les rapports qui les lient entre eux. De sorte que les lois ainsi énoncées ne concernent pas seulement l'époque où elles ont été dégagées, comme le voudraient les tenants de l'historisme. Aux yeux de ces derniers, en effet, la théorie économique étant fille de son temps, elle ne peut parvenir à des vérités "absolues". Block s'élève contre ce point de vue, et ne craint pas de déclarer que, de l'Antiquité à nos jours, si les faits sont autres, il y a "identité des rapports de causalité". Qu'il s'agisse d'une société d'esclaves ou d'hommes libres, écrit-il, les marchandises rares sont chères, et leur abondance en fait baisser le prix. Les lois économiques sont donc ainsi véritablement trans-historiques⁶⁸.

L'économiste s'attache également à réfuter d'autres critiques méthodologiques formulées par les socialistes de la chaire. L'abstraction, reprochée à la "méthode philosophique" de l'économie politique, relève pour lui d'un mauvais procès. Car "la science ne peut pas se passer d'abstractions", et les nouveaux économistes ne sont pas les derniers à les manier. Il en va de même du primat de l'induction sur la déduction. Celle-

⁶⁸ *Ibid.*, p. 162-163 : "De ce que, à une époque donnée, la société était organisée autrement que de nos jours, il ne s'ensuit pas que les principes vrais de notre science, n'aient pas été vrais en tout temps".

ci demeure indispensable et chacun l'emploie, en la combinant avec l'induction, fut-ce de façon automatique et inconsciente⁶⁹.

Toutefois ces problèmes de méthode n'épuisent pas la question des lois économiques. Block en est conscient, et déclare : "Pour l'approfondir complètement, il faudrait peut-être faire une excursion dans le domaine philosophique et rechercher dans quelle mesure l'homme est libre, et combien il est soumis à la nécessité ; mais nous avons un but spécial, et nous nous efforcerons de l'atteindre par la voie la plus courte⁷⁰". La réflexion de l'économiste ne manque pas d'habileté. La profession de foi philosophico-religieuse de Laveleye est, bien sûr, visée. Mais tout en en prenant acte, Block refuse de suivre le professeur belge sur un terrain purement philosophique, qui est extérieur à la science économique. C'est donc sur le registre propre de l'économie politique qu'il entend replacer la question de la liberté humaine.

D'ailleurs Laveleye lui-même en avait convenu : l'homme est soumis à une nécessité naturelle puissante ; pour vivre, disait-il, il lui faut se nourrir. Block reprend le thème, pour développer la conception libérale. L'homme est d'évidence soumis à la nécessité de satisfaire ses besoins essentiels. Or la satisfaction de ces besoins

"dépend de conditions matérielles, de lois physiques, d'une part ; de conditions intellectuelles et morales, de l'autre. Ce sont ces dernières qui renferment les éléments de liberté. On ne saurait nier que l'homme est soumis à des conditions matérielles qui constituent sous ce rapport, les lois de sa nature. Les lois qui président à la satisfaction de l'homme vivant en société sont d'ordre économique⁷¹".

⁶⁹ *Ibid.*, p. 164-165. Block ironise sur ces économistes qui "semblent considérer l'abstraction comme l'ennemi du genre humain" ; ce qui ne manque pas de sel, quand on se rappelle sa propre critique contre l'abstraction de Marx.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 167.

⁷¹ *Ibid.*, p. 167.

La première étape de son raisonnement consiste donc à séparer, dans la satisfaction des besoins, les "conditions matérielles", c'est-à-dire le rapport nécessaire de l'homme à la nature extérieure, qu'il doit transformer pour s'en nourrir – des "conditions intellectuelles et morales", où s'exprime une marge de liberté. Toutefois a-t-il prévenu quelques lignes plus haut, "*loi et nécessité* peuvent être considérées comme des synonymes". Il en résulte que l'essentiel réside dans le fait qu'aux nécessités biologiques de l'homme répond la nécessité de sa dépendance envers la nature extérieure. C'est là - dans cette double nécessité, qui définit pour l'homme "les lois de sa nature" – que se *fonde l'existence* même des lois économiques. Tandis que "les conditions intellectuelles et morales", qui sont en fait inscrites dans l'historicité, et par là marquées par la liberté humaine, donc contingentes, échappent à toute loi, et sortent en conséquence du domaine de la science économique.

Cependant, lorsque Block explique que l'existence des lois économiques découle des lois de la nature humaine, il lui faut encore préciser. Ces lois sont "d'ordre économique", mais elles sont "complexes". On doit y distinguer deux éléments. Le premier relève de "l'action des forces naturelles, qui contribuent à la production". Or cette action est régulée par des lois physiques et chimiques qui sont extérieures à l'économie politique. Si bien qu'en définitive, celle-ci

"n'examine que l'action de l'homme, ses mobiles et son but. Elle veut savoir comment l'homme vivant en société parvient à produire les objets dont il a besoin, ou qu'il s'imagine avoir besoin (...) S'il en est ainsi on peut considérer comme prouvée cette première loi économique que *l'homme désire satisfaire à ses besoins*, loi que les économistes anglais rendent par : l'homme désire la richesse⁷²".

La démonstration est donc censée être faite, et elle témoigne d'une cohérence certaine. Block a d'abord soustrait de la science économique "les conditions intellectuelles et morales" qui entrent en jeu dans le rapport de l'homme à la nature, et qui sont évidemment variables historiquement. Il retranche maintenant de l'économie politique, suivant d'ailleurs en cela

⁷² *Ibid.*, p. 168.

J.B. Say, les lois physiques qui gouvernent la nature ; ce qui lui permet de ne pas prendre en compte l'évolution sociale-historique des sciences et des techniques, qui pourtant conditionne la maîtrise et l'utilisation par les hommes de ces lois. Que reste-t-il, dans ces conditions, pour définir le contenu des lois économiques ? Uniquement ce qui découle de ce face à face, effectivement immuable dans sa totale abstraction, d'un "homme" dominé par ses nécessités biologiques, affrontant une "nature" dont il dépend pour vivre.

Dans cette perspective, l'énoncé des trois "lois économiques" fondamentales n'a donc rien de surprenant. Nous avons déjà cité la première : *"L'homme désire satisfaire à ses besoins"*, ce que Block assimile immédiatement à un intemporel appétit de "richesse". La deuxième loi déclare que *"C'est par le travail que l'homme produit"*. Quant à la troisième, elle renvoie à l'utilitarisme, reformulé par Bastiat : *"Chacun veut obtenir le plus grand résultat possible avec le moindre effort"*. Et Maurice Block de conclure avec assurance : *"Voilà déjà trois lois tirées de l'observation et qui s'imposent à l'esprit humain. La preuve de l'existence des lois économiques est donc faite⁷³"*.

On voit en quel sens nous pouvons conclure de ce texte que la lutte contre l'historisme a conduit notre économiste à innover. Ce n'est certes pas sur le fond que s'exerce sa créativité. Cependant pour passer à l'offensive contre la "méthode historique", il a dû approfondir l'anthropologie naturaliste et individualiste qui sous-tend tacitement la doctrine libérale. Il a dû surtout l'explicitier, afin d'élaborer ces "lois" méta-historiques qui ne figuraient pas encore, sous cette forme, dans l'arsenal idéologique de l'ultra-libéralisme. Ces "invariants" de la nature humaine, qu'elles exposent, viennent maintenant compléter, sur un plan en fait philosophique, le référentiel des économistes. Ceux-ci vont pouvoir désormais y puiser pour lutter contre l'argumentation historique des socialistes, celle de Marx comprise.

⁷³ *Ibid.*, p. 168.

